

# ENSACF

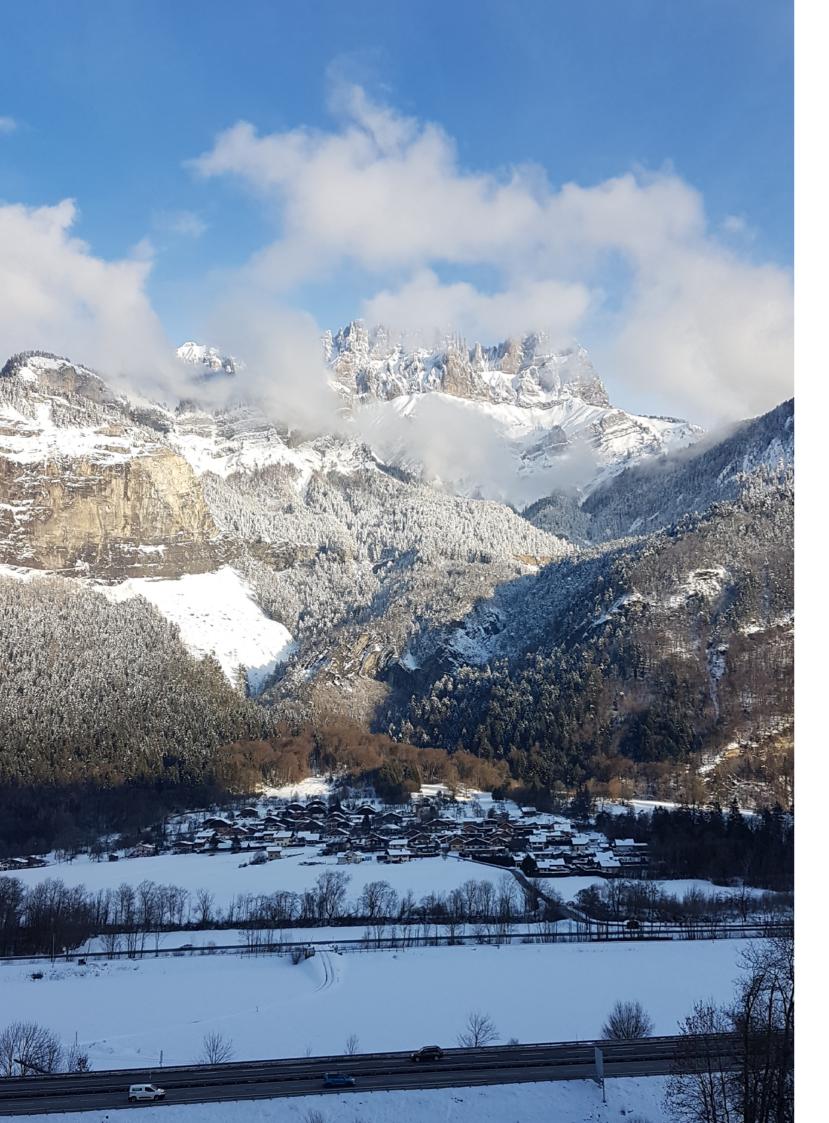
[Ré]habitons les petites et moyennes villes

# **LIEUX LUZERANS**

Investir l'épaisseur du hameau par les communs

[Ré]habitons les petites et moyennes villes Palmarès 2021 Projets de Fin d'Études École Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand 23-24.11.2021

Dossier de candidature Projet de Fin d'Études École Nationale Supérieure d'Architecture de Lyon 2020-2021 Étudiant - Maxime Valcarce Directeur d'Études - Stéphane Barriquand



NIRODUCTION,	.03-07
SITUATIONS	
<ul><li>Vallées alpines</li><li>Système de hameaux</li><li>Luzier, un type</li></ul>	
ANALYSE,	
PROPRIÉTÉ ET SOUVERAINETÉ	00 10
<ul> <li>Communs de hameaux</li> <li>De l'enclosure au clos urbain</li> <li>Rurbains et mutations</li> <li>Déterritorialisation</li> </ul>	.08-12
PARTI-PRIS, RISQUES ET PARTI-PRIS	.13-17
<ul><li>Pratiques du territoire</li><li>La dissolution des lieux</li><li>Les lieux luzerans</li></ul>	
MÉTHODE, TYPOLOGIE DE COMMUNS  Choix d'un procédé constructif Règles typologiques Système de lieux	.18-21
PROJET, LIEUX LUZERANS  • Les bassins communs  • La grenette  • La maison des communs	.22-28
CONCLUSION,  MANIFESTE  • Hameau manifeste	.29

1ère de couverture, typologie des communs ci-contre, photographie de Luzier 4e de couverture, maquette maison des communs Situations 10 1500 000 Vallées alpines

#### Vallées alpines

Le territoire de projet s'inscrit dans la vaste géographie de l'Arc Alpin. Ainsi, il entre en résonance avec la culture d'habiter le fond de vallée alpin européen. Les vallées alpines s'étendent du bassin méditerranéen jusqu'au bassin viennois. Elles sont réparties sur huit pays comprenant Monaco, la France, l'Italie, la Suisse, le Liechtenstein, l'Allemagne, l'Autriche et la Slovénie. L'orographie accidentée des Alpes a défini des bassins culturels indépendamment des divisions administratives. En effet, les limites administratives des régions alpines se sont stabilisées relativement récemment. Ainsi la culture des populations vivant dans ces territoires renvoie plus à une dimension hyperlocale que nationale.

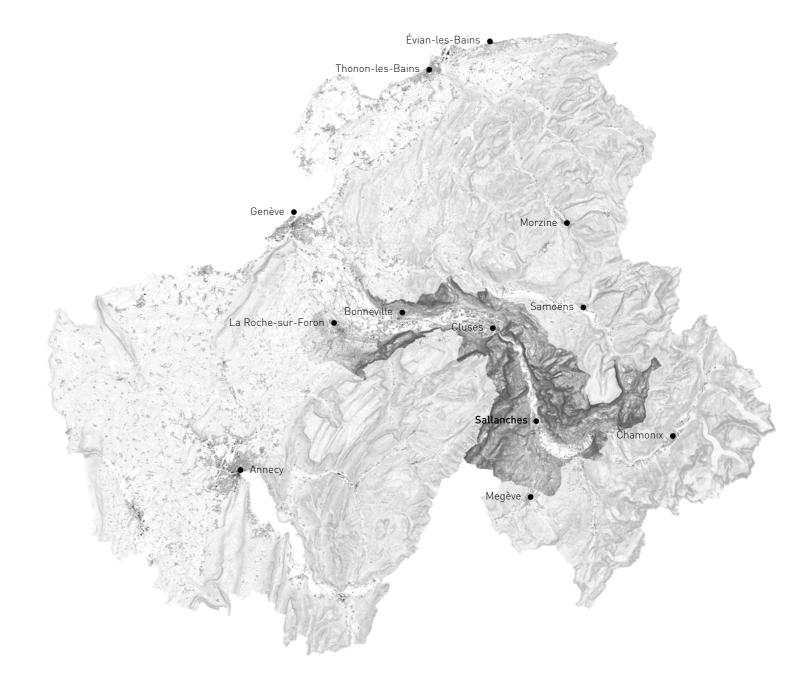
On retrouve au sein d'une même entité nationale un paysage culturel d'une grande diversité. On retrouve d'une vallée à l'autre de grandes césures entre les modes de vie des habitants. Cette géographie alpine a influencé les systèmes de gouvernance des états. Les régions alpines de ces pays sont considérées comme des entités plus ou moins autonome d'un pouvoir central.

La Suisse, en établissant une division territoriale par une confédération de Cantons, délègue les instances de décisions à l'échelle locale. Ce choix de gouvernance permet de conserver les spécificités culturelles territoriales, ces spécificités sont notamment marquées par la diversité de langues au sein d'une étendue géographique restreinte. On retrouve le français, l'italien, le suisse-allemand, et le romanche.

L'Autriche et l'Allemagne, se construisent autour d'une fédération d'États plutôt qu'autour d'un pouvoir centralisé. Ainsi, les capitales des Länders, comme Innsbrück, détiennent une véritable aura sur leur territoire local. Le fédéralisme semble être le choix d'organisation politique du territoire le plus cohérent afin d'affirmer les différences culturelles, tout en permettant la facilité d'échange entre les différents sous-états.

L'Italie devient un État unitaire à la suite du Risorgimento de 1861. Le pays s'organisait historiquement en entités administratives locales ; duchés, républiques et royaumes. Les régions alpines italiennes se partageaient entre le royaume de Lombardie-Vénitie côté oriental et les États de Savoie côté occidental. Parmi elles, les Savoie sont rattachées à la France lors de l'annexion. Transférées dans un pays au pouvoir centralisé, les Savoie témoignent encore aujourd'hui d'une forte culture régionale. Des symboles forts marquent l'identité de ces lieux.

Cette conjugaison orographie-politique, induit une relation forte entre le territoire et sa population. Les décisions politiques sont prises à l'échelle locale, elles sont donc en relations directes avec la population locale. Ce schéma d'organisation territorial s'inscrit dans l'héritage culturel des fonds de vallées. Elles sont caractérisées à la fois comme des lieux de passage denses permettant des connexions européennes et à la fois comme des lieux répondant à une forte culture identitaire.



Carte de la Haute-Savoie

Situations 10 150 000 Hameaux de fond de vallée

#### Hameaux de fond de vallée

Le territoire du projet s'inscrit à l'articulation entre une géographie supranationale européenne, et une culture identitaire hyperlocale de fond de vallée. C'est en résonance avec ce grand territoire que se trouve la Vallée de l'Arve.

En recherche de singularités culturelles et identitaires définissant la Basse Vallée de l'Arve, l'arpentage du fond de vallée s'est orientée autour de l'architecture vernaculaire. Au-delà de l'objet architectural, ce sont les hameaux de fond de vallée qui permettent d'articuler intuitions de projet et problématiques liées au mode d'habiter le fond de vallée. La portion de territoire entre Bonneville et Cluses semble avoir atteint le point de saturation dans la consommation du foncier dédié à l'urbanisation. Résulte de ce phénomène une ville continue tapissant le fond de vallée. Néanmoins, on retrouve entre le verrou clusiens et la plaine sallancharde un réseau de hameaux traditionnels. Présent dans un resserrement géologique, ils s'identifient grâce aux mêmes caractéristiques.

Les inondations fréquentes de l'Arve, en fond de vallée et les contreforts des massifs des Aravis au versant est et du Haut-Giffre au versant ouest, ne laissent que peu de places à l'établissement de bâtis. Les limites urbaines se définissent en retenue des risques de débordement de la rivière en aval et en protection des cônes de déjection en amont. C'est à l'articulation de cette géographie accidentée que se situent ces hameaux.

"[...] Valley communities have therefore always had countless opportunities to stay in contact with their neighbors and to undertake trade in cattle and other goods even over considerable distances."

Maquette du fond de vallée

<sup>01.</sup> Living and building in the Alps, Walter Zschokke p.143-147. CA-MINADA Gion A., DEGONDA Lucia, SCHOLRAUFER Bettina, *Cul zuffel e L'aura dado*, Lüzern, Quart Verlag GmbH, 2005, p.143.

10 15000 Hameaux de fond de vallée Situations

Le choix de s'implanter dans l'un de ces hameaux, justifie la volonté d'inscrire le site de projet dans un système de situations de projet plus large. Pour justifier l'exportation des réflexions d'un site à un système de situations, il est nécessaire que chaque situation réponde aux mêmes critères. Il est possible d'identifier une typologie de hameaux de fond de vallée par une structure d'implantation, de forme urbaine, de rapport avec l'extérieur, d'architectures similaires.

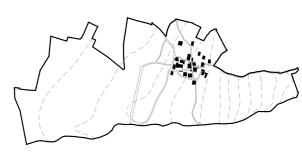
Ces hameaux définissent une typologie de situation en proie aux mêmes enjeux et aux mêmes risques. Ces lieux proposent à la fois une qualité de vie en milieu rural et à la fois une proximité avec des pôles urbains à rayonnement territoriaux ou internationaux. Ainsi, les formes urbaines reflètent l'attrait récent des habitants à habiter ces hameaux isolés. On retrouve systématiquement une dualité entre un noyau vernaculaire et une urbanisation périphérique récente en clos urbain.



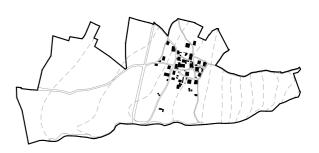
Les Gravins



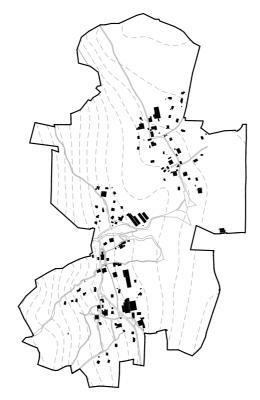




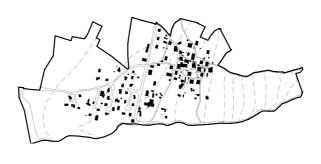
1728-38, mappe sarde



1920-1950, photographies aériennes



Les Vorziers



Luzier



1950-1990, photographies aériennes



1990-2014, photographies aériennes

# Luzier, hameau type

Dans ce système de situations, Luzier, hameau de la commune de Sallanches, cette dernière comptant 16 500 habitants, semble faire converger un ensemble d'enjeux de projets. Du fait de son implantation d'abord. Le hameau s'inscrit à l'évasement du corridor géologique et s'ouvre sur la plaine de Sallanches bénéficiant donc d'un ensoleillement et d'un dégagement sur le paysage confortable. Ensuite, le hameau s'inscrit sur les contreforts du massif du Haut-Giffre, permettant de se mettre à distance des crues de l'Arve tout en favorisant l'établissement de plaines agricoles ou de pâtures couramment irriquées. Malgré sa proximité avec le massif montagneux, Luzier se dégage des cônes de déjections, donc des risques d'éboulements, en se situant sur une légère surélévation topographique. La proximité avec le torrent du Crève-Coeur a permis de dessiner les chemins amenant aux plaines d'alpages en amont du hameau.

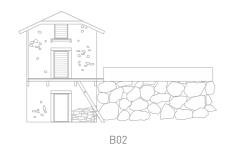
Du fait de sa situation favorable et de l'endiguement des crues de l'Arve, l'urbanisation actuelle de Luzier s'étend en périphérie de son cœur vernaculaire. L'arpentage du hameau met en avant une diversité de modes d'habiter dans un périmètre relativement dense. Ce paysage architectural interroge sur les modes de vie que l'on retrouve au sein du hameau.

On retrouve une population hétérogène dans ce hameau. Pour expliquer cette diversité architecturale les données sociologiques<sup>02</sup> nous aident à mieux comprendre le site. Le hameau est peuplé aujourd'hui d'environ 200 personnes.

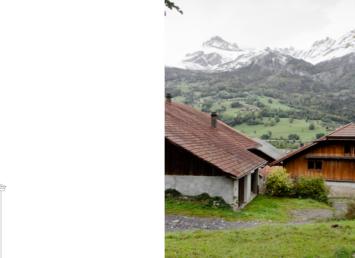
Les luzerans n'entretiennent plus de relations avec les terrains de pâturages en aval au profit d'autres exploitants, puisqu'on ne retrouve plus d'agriculteurs/éleveurs aujourd'hui. La dynamique économique réelle du hameau s'organise principalement autour des deux entreprises du bois, la menuiserie et la scierie/meniuserie. La population tend au vieillissement dans le centre vernaculaire luzeran tandis qu'on retrouve en aval une population de cadres, dont une grande part de frontaliers.

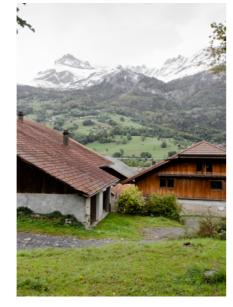


10 1250 Situations Luzier

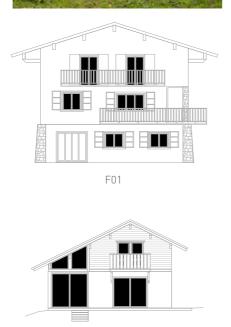


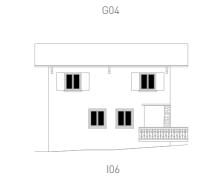
B03



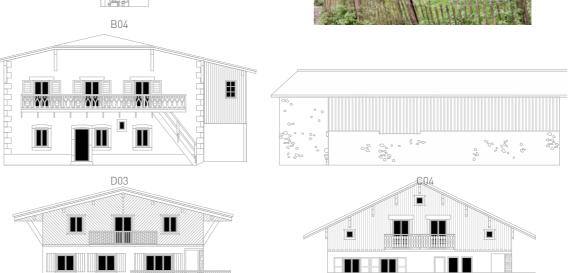


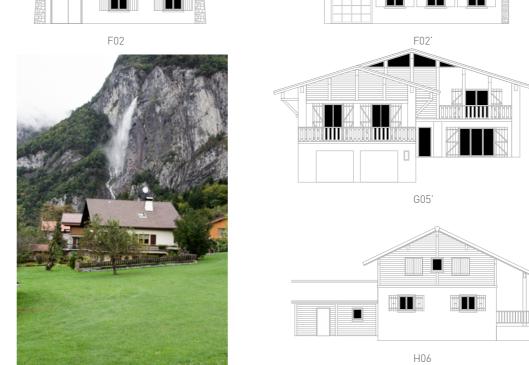
A02





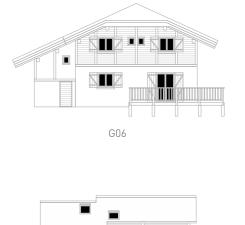




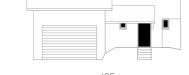














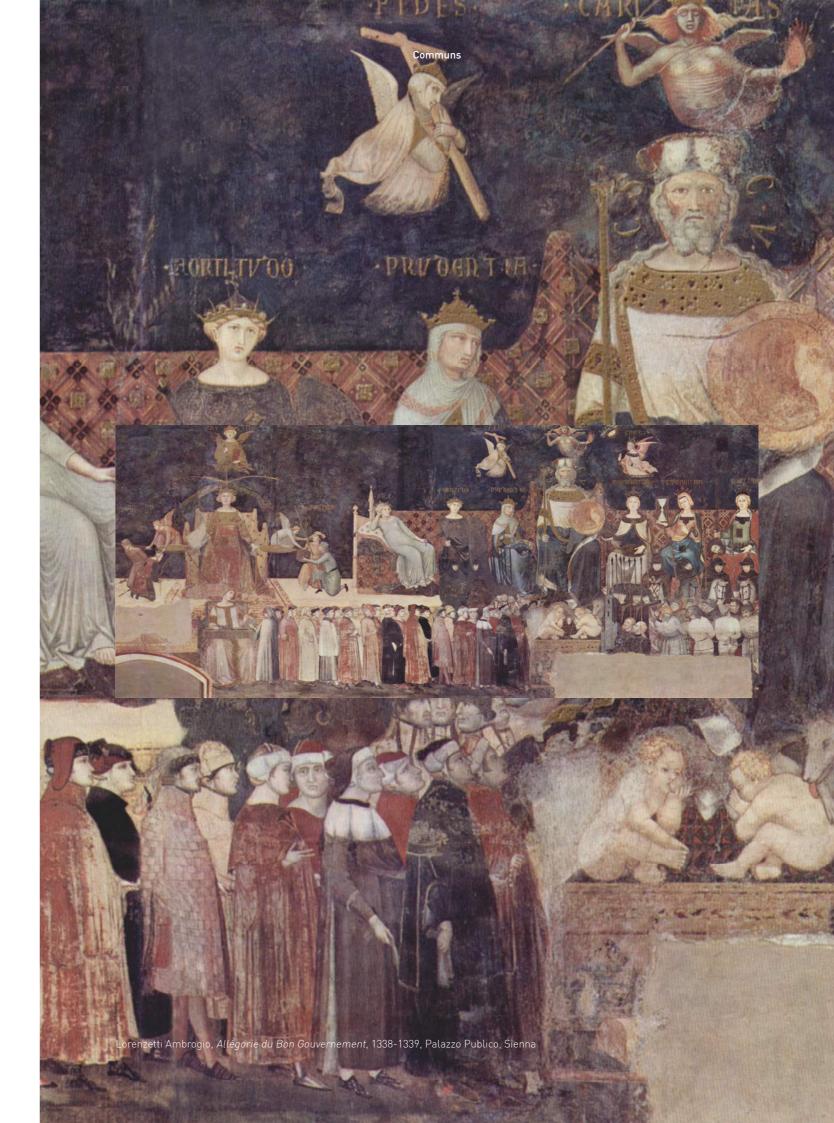
#### Communs de hameaux

Les communs dans leur définition actuelle s'articulent autour de trois notions clé, une ressource, une communauté et l'ensemble des règles qu'elle édicte à son entour pour inscrire sa gestion sur le long terme. Cette définition conjugue pratique du territoire et gouvernance citoyenne dans une perspective de gestion vertueuse des ressources d'un milieu. Les communs trouvent leur origine dans une pratique historique. Ils définissent une politique de la pratique du territoire. Concrètement, les biens communs sont des biens territoriaux et architecturaux « [...] appartenant à une communauté de personnes habitant un même hameau. Ce bien est inaliénable et ne peut être vendu ou cédé [...] sans l'accord de l'ensemble des habitants. La commune n'a aucun droit ou responsabilité sur ce bien. »03. L'héritage de ce droit coutumier régissant l'idée du commun, se retrouve, encore aujourd'hui, inscrit dans le Code Civil français où il est fait mention qu' «il est des choses qui n'appartiennent à personne et dont l'usage est commun à tous »04.

De cette pratique du milieu habité, naît une utopie politique basée sur le Bien Commun. L'Allégorie du Bon Gouvernement, fresque murale de Lorenzetti Ambrogio au Palazzo Publico de Sienne, dépeint une photographie des vertus composantes de ce système. Les protagonistes principaux sont les vingt-quatres citoyens au centre de la composition. Ils relayent la corde descendant de la Justice passant par la Concorde, munie d'un rabot pour aplanir les discordes de la cité, pour la porter au Bien

Commun. Ce dernier est représenté comme l'unique forme de gouvernement capable de régir la cité. L'idée est que chaque citoyen est responsable et donc doit participer à sa cité. Il n'est pas question d'accuser un pouvoir politique venu d'en haut, mais de construire collectivement sans hiérarchie la pratique de son milieu habité. L'idée est de rendre à chaque citoyen la souveraineté sur son environnement. « Ils font du Bien Commun leur Seigneur. ».05

"Il est des choses qui n'appartiennent à personne et dont l'usage est commun à tous." <sup>04</sup>



<sup>03.</sup> ORILLARD Marion « L'inventaire des villages à communs », Les Cahiers Nantais, n°1, 2017, p.17-33, p.19.

<sup>04.</sup> Code Civil, Livre III, Article 714.

<sup>05.</sup> MARCHAIS Dominique, Nul homme n'est une île, Météore Films, Documentaire, 96min, 4 avril 2017.

La politique territoriale des biens communs est structurante de la culture rurale. notamment en Haute-Savoie. En terme de superficie, ces espaces couvraient une étendue considérable allant jusqu'à 50% du territoire<sup>06,07</sup>. La nature de ces biens varie. Les biens cultifs regroupe les « pâturages, champs, vignes, chènevières, jardins, près et pré-marais, bois, terres vaines et vagues.» les habitants y trouvaient leurs principales ressources de la vie quotidienne. Les produits de coupes issus de ces bois permettaient aux habitants de se fournir en bois de construction comme de chauffage. Les habitants les plus pauvres trouvaient leurs ressources alimentaires dans les terrains cultifs<sup>09</sup>. Les ressources du territoire se trouvaient en interaction directes avec l'habitant. Cette gestion territoriale est nécessairement inclusive, permettant de gérer et utiliser les ressources collectivement. On retrouve les traces de cet héritage dans la toponymie des lieux-dits. Les portions de territoire nommés «communs», «communal», «commune» etc. définissent, encore aujourd'hui, dans les étages alpins, des étendues de pâturages ou de forêt tandis qu'en plaine, les étendues des lieux-dits sont plus restreintes et se trouvent sur des terrains agricoles ou maraîs proche de l'Arve.

Les communs se déclinent également à l'échelle de la structure urbaine. Le hameau par définition, « est un groupe d'habitations en milieu rural trop petit pour être considéré comme un village. L'élément fondateur est très souvent une ferme.»<sup>10</sup>. La définition fait écho à la morphologie de Luzier. Elle est la résultante de l'agglomération autour de quelques éléments

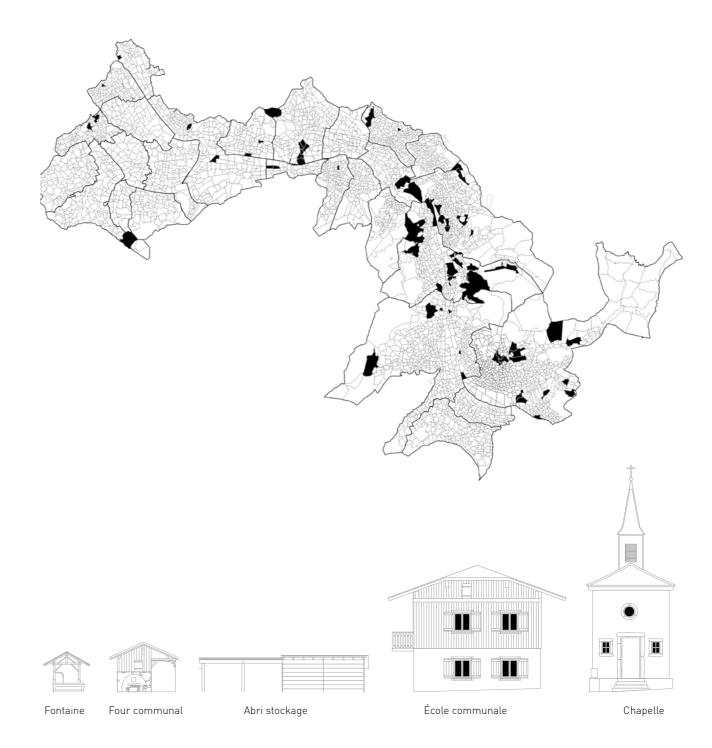
bâtis fondateurs. À l'origine, l'urbanisation échappe à une structuration par des alignements de bâtis affirmant des espaces publics comme la voirie ou la place. On parle plus facilement d'espace commun, comme d'espaces interstitiels sans délimitations claires, appropriables par la communauté. La morphologie de Luzier se structure par ces deux échelles de communs. En aval du hameau, on retrouve proche de l'Arve les terres incultes souvent inondées servant de zones de marais et de pâturage<sup>11</sup>. Quant au cœur du hameau, les établissements humains se structurent autour d'un réseau de communs architecturaux permettant de répondre aux usages quotidiens de la communauté luzeranne<sup>12</sup>.

Si l'héritage territorial des biens communs est difficilement identifiable aujourd'hui, les édifices collectifs subsistent dans le paysage urbain. Ces édicules sont des «fours, pressoirs, moulins» rythmant la vie quotidienne des habitants du hameau. La mutualisation de ces usages a amené une forte proximité des bâtis entre eux. Luzier trouve son origine urbaine autour de ces usages fondateurs de la vie commune. Lorsqu'aujourd'hui l'héritage des communs est lu comme un patrimoine endormi, ceux-ci était le théâtre de la vie politique au sein du hameau. La gestion de ces biens par l'assemblée des communiers a fondé une gouvernance collective constituant « [...] le premier embryon d'administration locale.»<sup>13</sup>

1 250 000 Communs de hameaux

10 1250

10



- 10. RAULIN Henri, *L'architecture rurale française*, Savoie, Paris, Berger-Levrault, 1977, p.25.
- 11. ORILLARD Marion « L'inventaire des villages à communs », Les Cahiers Nantais, n°1, 2017, p.17-33, p.20.
- 12. ibid. p.21.
- 13. GUICHONNET Paul, « Les biens communaux et les partages révolutionnaires dans l'ancien département du Léman » Études rurales, 1969, n°36, p.7-36, p.10.

Carte, toponyme lieux-dits "communs", Vallée de l'Arve Relevé typologique, élévation des communs, Luzier

<sup>06. «</sup> La moitié de la superficie totale était dédié aux bien communaux. » DESPINE Charles-Marie-Joseph, *Essai sur les biens communaux du Duché de Savoie*, Chambéry, Imprimerie de Puthod, 1836, p.1.

<sup>07. «</sup> Vers 1750, lorsque commence à se poser, en Savoie, une « question des communaux », la propriété collective représente une grosse part de la superficie totale. » GUICHONNET Paul, « Les biens communaux et les partages révolutionnaires dans

l'ancien département du Léman » Études rurales, 1969, n°36, p.7-36, p.8.

<sup>08.</sup> DESPINE Charles-Marie-Joseph, Essai sur les biens communaux du Duché de Savoie, Chambéry, Imprimerie de Puthod, 1836. p.2

<sup>09.</sup> BROSSAUD Claire, LAVAL Christian, « Aux racines des communs. » 03 mai 2018. Récupéré le 28 novembre 2020 de : https://metropolitiques.eu/Aux-racines-des-communs.html.

Propriété et souveraineté 10 I 1500 L'enclosure

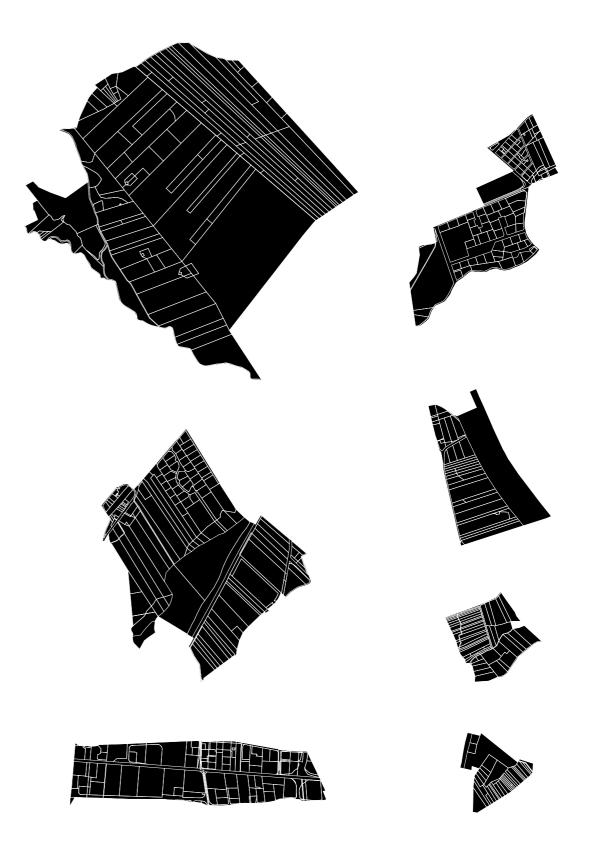
#### Révolution de l'enclosure

Le paradigme des communs est bouleversé avec la révolution de la propriété. Dès le XII e siècle, se pose la question de la privatisation de ces biens communs. La révolution bourgeoise française les considère comme mal entretenus et mal gérés par la communauté, donc peu rentable. Il serait profitable de redistribuer ces entités entre l'État et le propriétaire privé. Nationalisation et privatisation des biens, éradiquent une pratique du territoire traditionnelle. Le parcellaire des communs est divisé en de longues lanières 14 puis redistribuer en titres de propriété. La lecture de cette transformation administrative se prononce également concrètement dans les délimitations physiques des différentes parcelles agricoles ou habitées. C'est la politique de l'enclosure. À la suite de cette logique politique, les communs sont englobés dans la propriété et participent à une invisibilisation de cette pratique territoriale<sup>14</sup>.

Sur l'héritage de la politique d'enclosure s'inscrit aujourd'hui une nouvelle forme urbaine. le clos. Installée dans les longues lanières de parcelles agricoles, le clos tapisse le fond de vallée de l'Arve (Scionzier, Marnaz, Magland, Passy etc.) et s'inscrit aussi dans les hameaux comme à Luzier. La forme urbaine est caractérisée par son découpage parcellaire singulier. Longiligne, elle présente une voie d'accès privative, distribuant en peigne des habitats individualisés. Les pavillons sont séparés entre eux par d'épais jardins et sont définis par des limites franches<sup>15</sup>.

Ainsi dans le hameau luzeran se définit différentes manières d'habiter. Lorsque le clos propose des épaisseurs privatives tant par l'espace que par les limites qu'il propose, l'espace urbain du hameau, lui, est amorphe, non-délimité et suggère son appropriation jusqu'au seuil de l'intime. Une lecture des modes d'habiter peut se comprendre au travers d'un dessin sensible des limites de propriétés.

construction au point le plus proche de la limite séparatrice doit être au moins égale [...] à 4 mètres [...] En tout état de cause les clôtures d'une hauteur de 2 m maximum doivent être constituées soit par des haies vives, soit par des grilles, grillages ou tout dispositif à claire-voie comportant ou non un mur bahut de 0,50 m maximum de hauteur. ». Commune de Sallanches, Règlement d'urbanisme, Zone Ud, Sallanches, 2021, p.39.



De gauche à droite Les communaux, La Roche-sur-Foron Le communal de Marlioz, Passy Les communaux, Sallanches Le communal de la plaine, Marignier Vers les communaux, Contamine-sur-Arve Le grand communal, Vougy Les mouilles de commun, Luzier

Plan, parcellaire

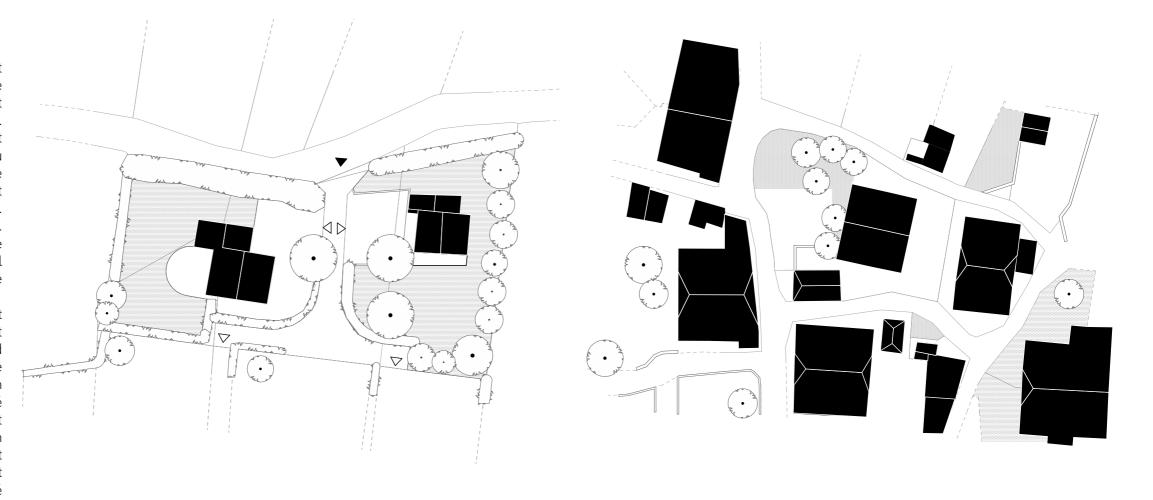
<sup>14 «</sup> Actuellement, ces anciens biens communs se sont tellement 15. « La distance comptée horizontalement de tout point d'une incorporés à la propriété privée que leur ancienne appartenance au patrimoine collectif s'est effacée de la mémoire populaire. On ne les décèle plus que par une structure cadastrale en longues lanières parallèles qui tranchent les champs savoyards, irréguliers et massifs». GUICHONNET Paul, « Les biens communaux et les partages révolutionnaires dans l'ancien département du Léman » Études rurales, 1969, n°36, p.7-36, p.17.

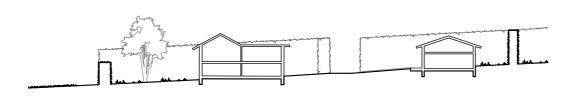
Propriété et souveraineté 10 1500 10 1500 Rurbains

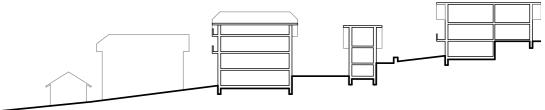
#### Rurbains

Un nouveau type de population vient s'installer dans ces clos, les rurbains. L'arrivée d'une population exogène au hameau induit une perception singulière de l'environnement. Ces habitants d'origine urbaine perçoivent l'environnement comme un paysage, un tableau à contempler depuis chez soi. D'une posture inédite de l'homme envers son milieu, naît des morphologies architecturales spécifiques. La maison cherche à habiter le paysage. Elle s'établit au centre d'épais jardins. Le voisinage est mis à distance. Les haies en aval ont tendance à s'abaisser pour faire entrer le paysage montagnard dans son espace privé.

La formation urbaine du hameau est influencée par une perception historique tout autre de l'environnement. Le milieu montagnard est perçu comme un risque dont il faut se prémunir. Cette perception dicte l'agglomération et la proxémie du bâti afin d'offrir une continuité spatiale couverte et chaleureuse. La densité est augmentée par le phénomène de mutualisation des usages quotidiens. L'organicité du plan naît d'un besoin primaire de défense par rapport à l'environnement, et propose une urbanité spécifique au hameau. L'espace résiduel entre les constructions devient la source du commun urbain.





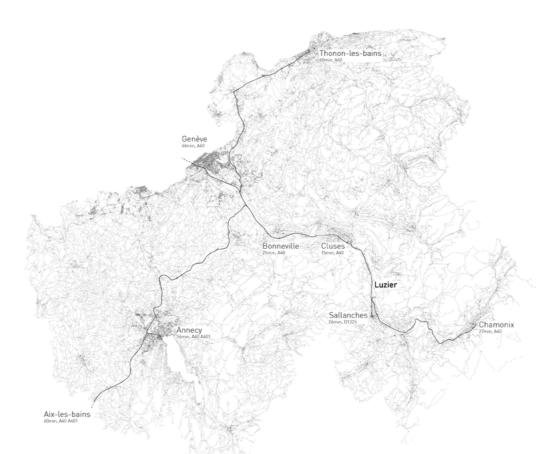


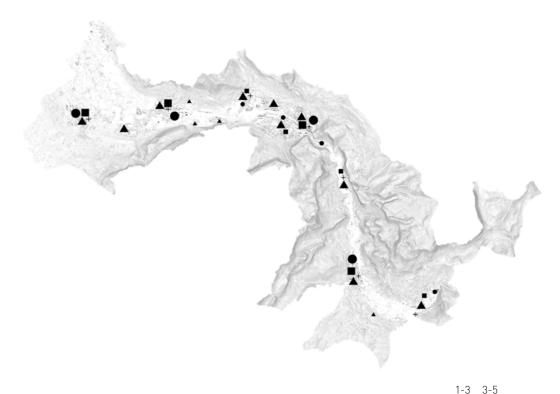
Ces connexions territoriales amènent des problématiques pour le hameau. Si on retrouvait des usages spécifiques (enseignement supérieur, commerces spécifiques) dans les pôles urbains avoisinant à l'époque traditionnel, c'est aujourd'hui la plupart des facilités du

urbains et les habitants du hameau traditionnel.

quotidien qui se densifient dans ces zones urbaines en dépit des hameaux de fond de vallée. La migration de ces usages quotidiens, amène un facteur risque pour la dynamique des hameaux. L'usage de la voiture permet aux habitants une pratique du territoire inédite. Les infrastructures territoriales ainsi que les moyens de transport permettant des déplacements à l'échelle du territoire ont permis la « libération du territoire ». C'est-à-dire que l'habitants d'un lieu n'est plus obligé de pratiquer quotidiennement l'épaisseur de son hameau pour subvenir à ses besoins. Les avancées techniques permettent aux habitants de vivre dans un lieu tout en effectuant des déplacements quotidiens de grande échelle pour travailler, accéder aux facilités du quotidiens, accéder aux divertissments, etc. Cette libération du territoire amène la possibilité de faire parti de plusieurs lieux à la fois, mais induit l'abstraction du milieu habiter. Cette libération du territoire amène un nomadisme quotidien. Le territoire devient un espace abstrait indépendant d'un espace producteur de ressources spécifiques associées à un lieu. Ce processus d'abstraction du territoire est qualifié de déterritorialisation par Alberto Magnaghi. Ainsi, la notion de culture d'habiter un lieu se dissout et avec lui toutes ses composantes, ses ressources, ses modes d'habiter, ses cultures, etc.

10 1500 000 Déterritorialisation 10 1250 000





Carte, réseau viaire, Haute-Savoie

Carte, équipements de la vallée de l'Arve

Enseignements

Commerces Divertissements

+ Gares ferroviaires

<sup>16. «</sup> Contrairement aux générations précédentes qui ont exercé une activité de polyculture-élevage au cœur de l'écart et qui utilisaient les communs, les nouvelles générations ont une activité professionnelle qui les oblige à quitter l'espace villageois quotidiennement. » ORILLARD Marion « L'inventaire des villages à communs », Les Cahiers Nantais, n°1, 2017, p.17-33, p.26.

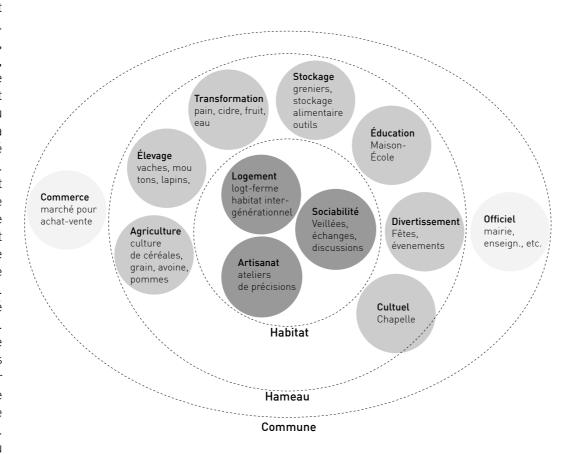
<sup>17.</sup> NICOLAS Sarah, Valoriser l'existant, Devenir habitant de Luzier, Projet de Fin d'Études, École Nationale Supérieur d'Architecture de Lyon, 2020, p.42.

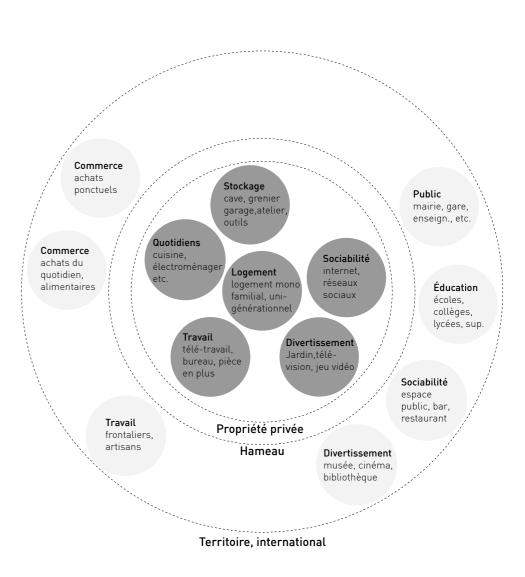
<sup>18.</sup> NICOLAS Sarah, Valoriser l'existant, Devenir habitant de Luzier. Projet de Fin d'Études, École Nationale Supérieur d'Architecture de Lyon, 2020, p.42.

Risques et parti-pris Pratiques du territoire

# Pratiques du territoire

La pratique du territoire peut être lue à travers ses différentes épaisseurs de l'échelle privative à celle internationale. Les usages propres à la tradition du hameau s'effectuaient majoritairement dans l'épaisseur du hameau. On retrouvait les étapes de la vie quotidienne, cet espace était dédié au travail, l'agriculture, l'élevage, la transformation et le stockage des denrées. Se déroulait occasionnellement des moments de sociabilités, lors de fête ou d'instants cultuels<sup>19</sup>. L'habitat exprimé par la ferme traditionnelle permettait une flexibilité d'usages et une capacité d'accueil importante<sup>20</sup>. Le grand territoire quant à lui était rarement investi. La perception s'arrêtait à l'échelle de la commune lors d'achat occasionnel sur le marché. Rappelons que l'environnement était majoritairement craint et les infrastrucures de transports restreintes. Aujourd'hui une toute autre pratique régie les épaisseurs du territoire. L'habitat individuel, rassemble une pluralité d'usages du logement aux divertissements. Le temps passé dans sa propriété augmente considérablement. Les infrastructures territoriales et la voiture permettent de quitter son espace privé pour investir la grande échelle, ainsi, il devient aisé de travailler, de se sociabiliser et d'aller faire des courses ailleurs. L'épaisseur du hameau n'est plus pratiquée au profit d'un pont spatial entre l'épaisseur privative et territoriale.





chez quelqu'un pour échanger, discuter... De nos jours, c'est impossible avec internet, les portables, la télévision... ». NICO-LAS Sarah, Valoriser l'existant, Devenir habitant de Luzier, Projet de Fin d'Études, École Nationale Supérieur d'Architecture de Lyon, 2020, p.42.



<sup>19. «</sup> La disparition croissante des manifestations collectives 20. « Avant nous faisions des veillées, et nous allions chaque soir (qu'elles marquent le temps social, agricole ou spirituel), témoignages de l'unité villageoise, constitute l'indice le plus visible de cette transformation des interactions sociales entre les habitants au sein des écarts.». ORILLARD Marion « L'inventaire des villages à communs », Les Cahiers Nantais, n°1, 2017, p. 17-33, p.30.

#### Dissolution du lieu

Les analyses orientées du territoire mettent en lumière un ensemble de risques mineurs plus ou moins identifiables. Le désinvestissement des hameaux, le mitage du territoire, la privatisation des ressources, l'abstraction perceptif du territoire, trouvent un point de convergence dans la notion de dissolution du lieu introduit par Alberto Magnaghi<sup>21</sup>. Le territorialiste italien explicite le risque d'une déterritorialisation du mode d'habiter. Les individus ne s'identifient plus aux repères culturels, sociaux, matériels, symboliques de leur habitat. Cette notion entraîne une perte de souveraineté des communautés locales sur leur lieu de vie, le territoire local n'est plus connu donc n'est plus investi. Ce risque majeur joue un rôle structurant dans les raisons du projet d'architecture. Ce dernier essayera de répondre à la question, comment donner de l'épaisseur au hameau et à ses ressources en les investissant par la pratique de lieux communs.

"Le territoire local n'est plus connu, ni interprété ou mis en scène par les habitants comme un bien commun producteur des éléments de reproduction de la vie biologique (eau, sources, rivières, nourriture, énergie) ou sociale (relations de voisinage, conviviales, communautaires, symboliques) [...] En ultime analyse, la dissolution des lieux, et de leur devenir, dans le cadre d'un processus général de déterritorialisation de la vie, produit une perte totale de souveraineté pour les individus comme pour les communautés locales et aussi bien du point de vue des formes matérielles, sociales, culturelles que symboliques de leur existence. "21



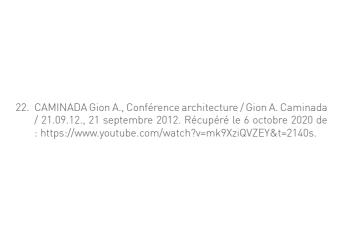
<sup>21.</sup> MAGNAGHI Alberto, *La biorégion urbaine*, Paris, Eterotopia France, 2014, p.61.

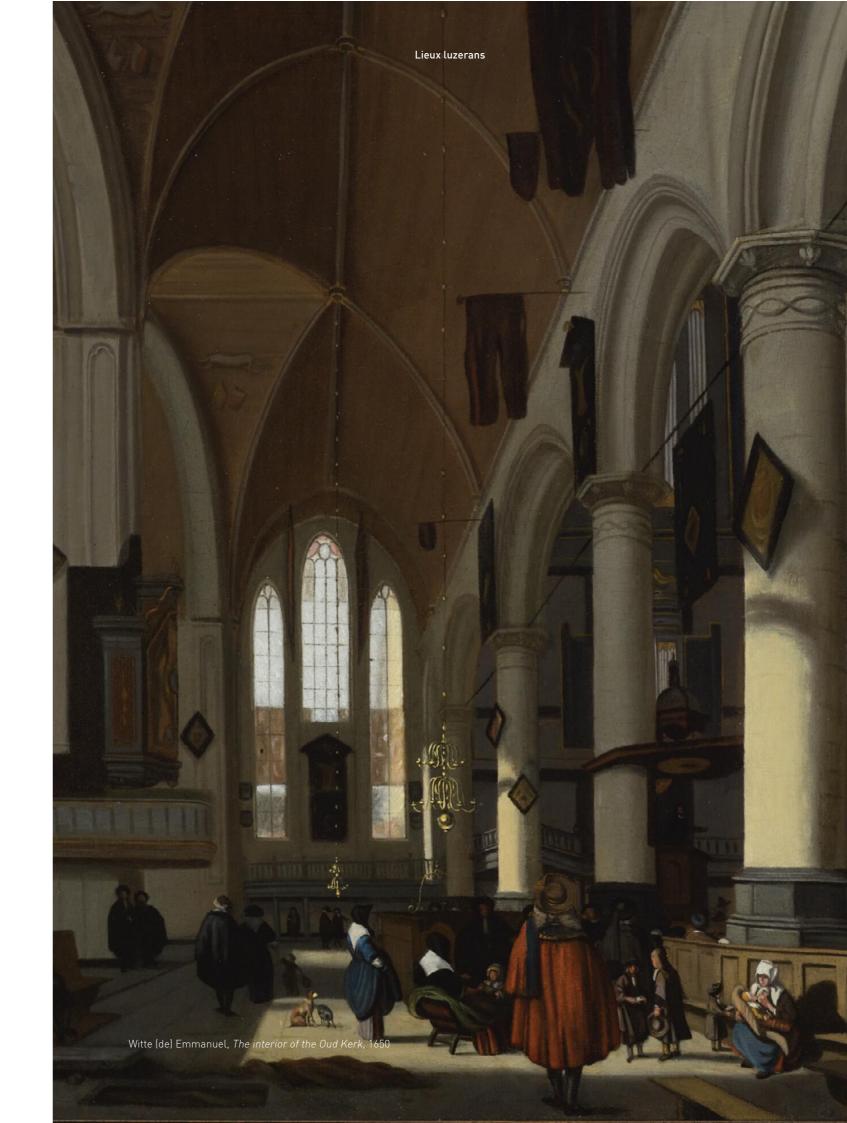
#### Lieux luzerans

Pour palier au risque de la dissolution des lieux, le projet d'architecture est force de proposition. Le projet propose la création de lieux, au sens où l'entend l'architecte des Grisons, Gion A.Caminada, « [...] des lieux de production de produits, de production de savoir et de production de sens.»<sup>22</sup>. Les lieux luzerans s'inscriront dans l'héritage des communs tant dans leur capacité à offrir différents usages adaptés aux usages de la communauté contemporaine de Luzier, que dans celle à induire une gestion politique locale de ces lieux et des ressources qu'ils mobilisent. Ces lieux ont pour ambition de conscientiser les ressources locales du hameau, de les mobiliser ou de les mettre en scène dans l'espace quotidien des habitants, pour leur donner l'impulsion de se les réapproprier, dans la perspective de retrouver une forme de conscience puis de souveraineté sur leur milieu habité.

"Créer des lieux peut se culture."22

résumer à quelques idées fortes, d'abord tout ce qui nous arrive de décisif se passe dans un espace circonscrit. [...] Créer des lieux c'est aussi se rapprocher des choses. [...] Lutter contre la destruction de la diversité, créer des lieux c'est aussi créer de la culture, sans différence il n'y a pas de

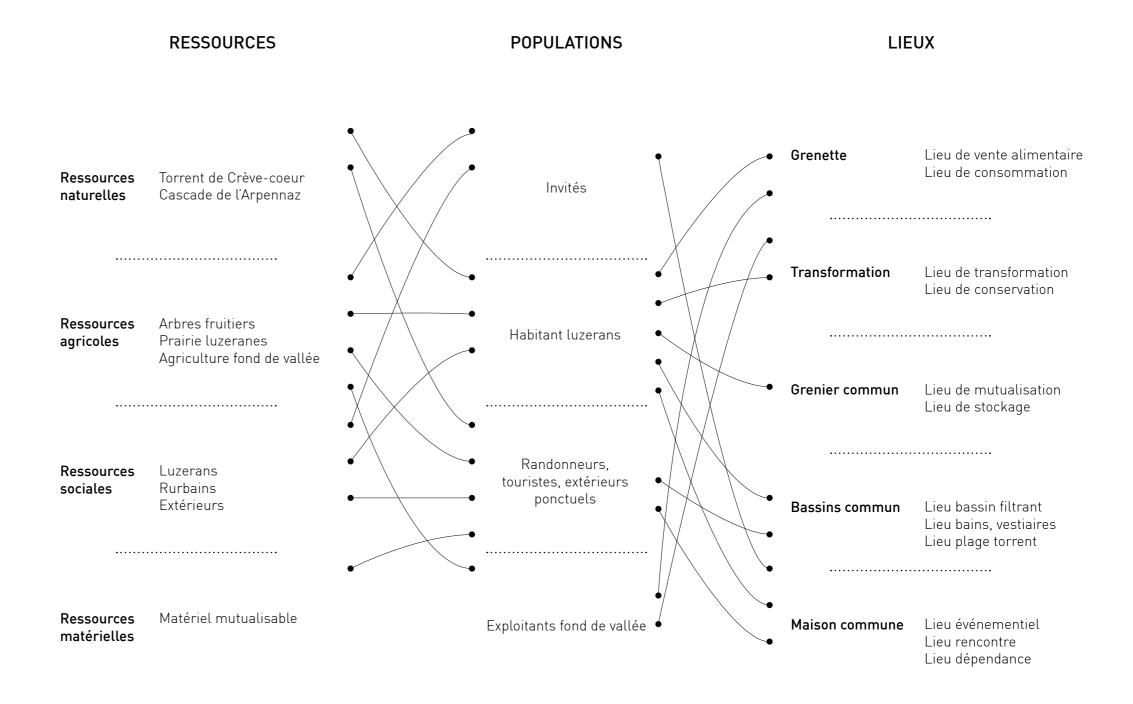




# Ressources, communauté, lieux

Pour définir les lieux luzerans et répondre aux ambitions qu'ils portent il est nécessaire de s'inscrire dans la définition des communs actuels. Elinor Ostrom définit les communs au carrefour de trois entités : une communauté, une ressource et l'ensemble des règles qu'elle édicte à son entour pour inscrire sa gestion sur le long terme<sup>23</sup>. Ainsi les communs dépasse la seule réponse architecturale pour engager la communauté dans la bonne gestion de ses ressources. La définition d'Ostrom est utilisée comme une méthode de définition des lieux spécifique à Luzier. D'abord, il s'agit de définir et d'identifier les ressources du hameau. Luzier s'inscrit naturellement au carrefour de différentes ressources naturelles, parmi lesquels on identifie le Torrent du Crève-Coeur et la Cascade de l'Arpennaz. On retrouve également des ressources agricoles définit par les prairies de pâturage, les champs agricoles de fond de vallée, et les arbres fruitiers. La ressource matérielle est définie comme l'ensemble du matériel mutualisable des habitants. Au-delà des ressources tangibles, il est intéressant de révéler des ressources immatérielles qui permettraient de fédérer la communauté autour d'intérêts communs. Par là, on entend des ressources sociales avec la présence d'une diversité de populations, de leur savoir, de leur culture, de leur savoir-faire. Ces ressources identifiées permettent d'inscrire les communs luzerans dans une géographie spécifique.

<sup>23. «</sup> Elinor Ostrom, pense les communs au carrefour de trois entités : une communauté, une ressource et l'ensemble des règles qu'elle édicte à son entour pour inscrire sa gestion sur le long terme. ». EYNAUD Léa, « De quoi les communs urbains sontils le nom ? », 01 juillet 2019. Récupéré le 06 novembre 2020 de : https://metropolitiques.eu/De-quoi-les-communs-urbainssont-ils-le-nom.html. p.2.



Diagramme, méthode de définition des lieux

L'urbanisation de Luzier et sa proximité aux ressources ont déterminé la soutenabilité de ses habitants<sup>24</sup>. Les établissements humains et les ressources du territoire sont indissociables. On l'a vu si la dissolution des lieux amène une abstraction du territoire, il est nécessaire que les communs induisent de redonner à voir ces ressources. La stratégie d'implantation des lieux a pour ambition de faire l'interface entre la communauté luzeranne et les ressources auxquelles les communs renvoient. L'ambition est de redonner de l'épaisseur aux ressources luzerannes, dans la quotidienneté des habitants. Les lieux d'intervention favorisent l'interaction entre les ressources ciblées et la population du hameau. Ainsi, les prairies de pâturages s'introduisent dans le hameau, par la continuité d'un pré-verger amenant à la grenette et au lieu de transformation. Les ressources agricoles sont mises en scène. Au sein de la grenette, la halle de vente et le réfectoire propose des vues sur le préverger ainsi que sur les terrains de pâturages. L'eau du torrent du Crève-Coeur apparaît sous diverses formes chaque intervention urbaine, fontaîne, source d'eau potable, arrosage du verger, et prend de l'épaisseur avec les bassins communs. Dans ce lieu, l'eau du torrent est mise en relation directe avec les habitants puisqu'ils peuvent désormais s'y laver, s'y baigner, et arroser. Le torrent existe aujourd'hui en lisière

du hameau, avec ce nouveau lieu il prend de l'épaisseur dans l'espace quotidien des habitants. Le grenier commun s'insère dans le dense tissu pavillonnaire des clos urbains. En relation direct avec les habitants des clos, il trouve une position centrale a disposition de l'ensemble des habitants. La maison des communs elle aussi, trouve sa place au sein du noyau vernaculaire, elle organise les temps de sociabilités et de communauté entre les habitants.

La stratégie d'intervention répond à une même logique d'interface entre un lieu. une communauté et ses ressources. Ainsi les communs luzerans construisent un système d'interventions architecturales et urbaines interdépendant au sein de Luzier. Les communs se répondent.

L'importance d'inscrire ces interventions architecturales en interface directe avec les ressources permet aux luzerans de prendre conscience en vu d'être responsable des ressources qu'ils disposent. Ces ressources n'existent que parce qu'une communauté entretient une activité avec elles. Si la communauté les déserte, ces ressources disparaissent<sup>25</sup>. Alors que la déterritorialisation a tendance à invisibiliser les ressources du territoire, les communs ont pour ambition de réduire la distance entre les ressources et la communauté et, au-delà, de les mettre en scène dans le quotidien du hameau. Comme le suggère Caminada<sup>26</sup>, si les habitants sont en relation directs avec les ressources, ils s'en sentiront responsable, ce qui engage une organisation de la communauté en vu de la gestion de celles-ci.

<sup>26.</sup> CAMINADA Gion A., DEGONDA Lucia, SCHOLRAUFER Bettina, Cul zuffel e L'aura dado, Lüzern, Quart Verlag GmbH, 2005,



<sup>24. «</sup> Luzier abritait initialement plus de vaches que d'hommes ! Il 25. « À la différence des biens naturels, qui préexistent à leur utiy avait des vaches, des moutons, des lapins... Nous cultivions des céréales pour faire notre pain, ainsi que du grain, et de l'avoine. Et des pommes pour le cidre! Luzier était essentiellement agricole, mais la dernière ferme s'est arrêtée de fonctionner il y a 4-5 ans. ». NICOLAS Sarah, Valoriser l'existant, Devenir habitant de Luzier, Projet de Fin d'Études, École Nationale Supérieur d'Architecture de Lyon, 2020, p.42.

lisation comme ressources, les biens communs territoriaux en tant que produits de l'action humaine, restent en vie seulement grâce aux soins collectifs qui leur sont prodigués [...] ». MAGNAGHI Alberto, La conscience du lieu, Paris, Eterotopia France, 2014, p.11.

#### Procédé constructif

Avant de dessiner du projet d'architecture il est nécessaire de se poser la question : comment en tant qu'architecte on peut s'inscrire dans cette logique de bien commun et quels sont nos outils à mobiliser?

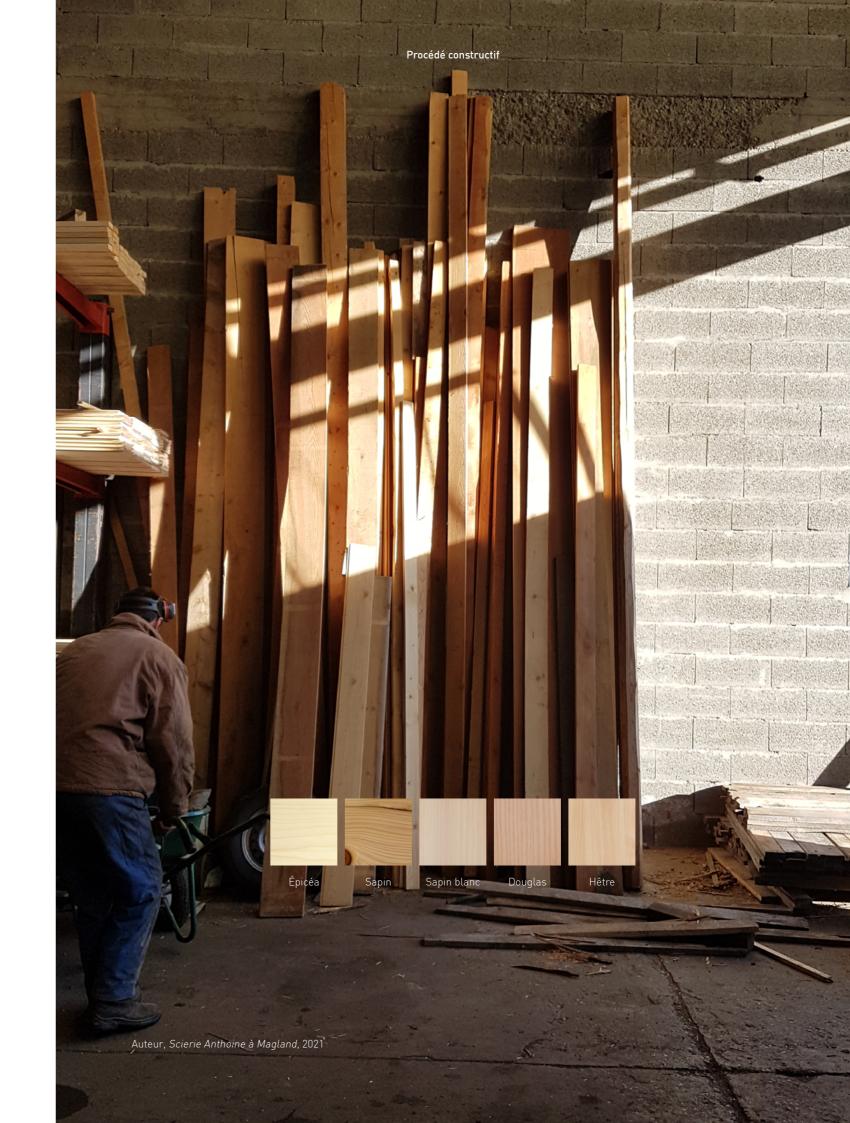
L'ancrage dans une géographie spécifique est un enjeu fort dans la définition du projet. La définition de la réponse architecturale commence par la volonté, là encore, d'inscrire le projet dans une co-construction entre architecture et ressources territoriales. Le projet architectural témoigne littéralement de la possibilité de co-construire en transformant directement le territoire par la mobilisation des ressources locales.

Il est nécessaire de fonder la logique constructive des communs luzerans sur une nouvelle entrée de projet : celle de la géographie du projet. L'ancrage du projet dans une géographie singulière nécessite de commencer avant même de dessiner le projet par choisir un procédé constructif. Car avec lui, le système constructif entraîne la mobilisation de ressources territorialisées singulières, accompagnées de savoir-faire savants et d'une économie locale<sup>27</sup>. Le choix de travailler uniquement en bois massif abouté et en assemblage bois-bois défini le degré zéro du projet. Ce parti-pris constructif permet de mobiliser au-delà du projet d'architecture une économie locale tournée vers les scieries du fond de Vallée de l'Arve et les techniques régionales de mise en œuvre par les artisans de la filière bois. La Haute-Savoie entretient une longue histoire constructive puis culturelle avec ce procédé constructif.

Le choix de travailler avec des sections de bois massif peut limiter les performances structurelles, mais éviter l'emploi de colles, et l'exportation du procédé de fabrication à l'étranger. Ce procédé constructif porte en lui la volonté de maîtriser et de contrôler la chaîne de fabrication au sein de la Vallée de l'Arve. Cette dernière est riche en ressources de matières premières. Parmi le couvert végétal présent dans la Vallée de l'Arve, on retourne une diversité d'essences comme le chêne, le hêtre, le châtaignier, le robinier, le pin, le sapin, et l'épicéa, le mélèze et le douglas. Parmi ces essences nombres d'entre elles peuvent être mobilisés pour la construction notamment les résineux.

La visite de la Scierie Anthoine située à Magland a permis d'affirmer ce choix de procédé constructif. Si l'industrie du bois a fortement diminué dans la région, la scierie a à cœur de maîtriser toute la chaîne de production<sup>28</sup>. Le bois utilisé est en provenance à 70% de la Haute-Savoie. Les scieurs travaillent principalement le mélèze, le sapin et l'épicéa. De la matière première au produit fini, la filière bois permet d'activer une économie et des ressources territorialisés. Au sein même du hameau luzeran on retrouve un savoir-faire de mise en œuvre du bois avec la menuiserie Allard et la scierie Rapin et fils.

<sup>28. «</sup> On a voulu s'arrêter de grossir en taille d'entreprise. Avec cette taille, on conserve et maîtrise l'ensemble de la chaîne de production. On va sélectionner directement en forêt les troncs. On définit la période de coupe, avant d'être acheminé jusqu'ici à l'atelier de transformation. » Entretien, Sébastien Anthoine, Scierie Anthoine, Magland, 2021.



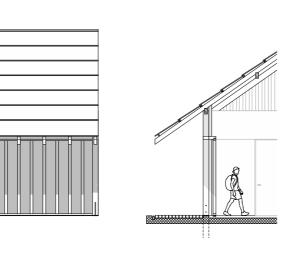
<sup>27. «</sup> Commençons par choisir un système constructif et donc un matériau, cela constituera déjà une critique des conditions de production de notre société qui privilégie le simple assemblage de produits industriels ne nécessitant plus une main d'œuvre qualifiée. Essayons aussi d'exprimer la valeur du savoir-faire nécessaire à la mise en œuvre dans des bâtiments qui portent la trace du travail de l'artisan ou de l'ouvrier, de sa part dans l'acte constructif, y compris de ses erreurs. ».

QUIROT Bernard, *Simplifions*, Marseille, Éditions Cosa Mentale, 2019, p.83.

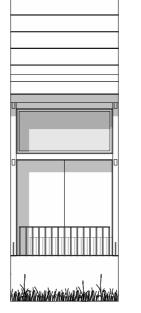
# Règles constructives

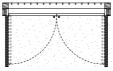
L'une des problématiques du projet est de répondre à la question, comment tenir ensemble des projets ne répondant ni aux mêmes usages, ni aux mêmes implantations, ni aux mêmes gabarits ? Car si les projets de communs luzerans revêtent chacun leur identité architecturale propre, ils doivent entrer en résonance dans l'espace du hameau.

Le degré zéro de la composition architecturale des communs réside dans le parti-pris de travailler en bois massif. Structurellement ce procédé constructif cadre les limites de travail. La longueur des poutres possible est limitée par la longueur des grumes, généralement celles-ci ne dépassent pas huit mètres<sup>29</sup>. Ensuite les sections de bois massifs ne peuvent pas être trop importantes sans avoir recours à un procédé d'encollage. Ces sections, notamment de résineux (mélèzes, épicéa, sapin) sont normés et standardisé par la NF EN 338 - Bois de structure et classes de résistance. C'est avec ces sections que nous composerons les différents projets architecturaux. Allant du litelage aux poutres, les sections de bois massifs permettent d'adapter la trame constructive au besoin d'espaces. La trame spatiale est définie en cohérence avec les sections de bois massif proposées. Travailler avec une trame de 360 par 360 centimètres permet d'articuler l'emploi de sections standardisées avec des spatialités minimum. Cette trame permet de partir de l'élément structurel, déclinable jusqu'aux gabarits urbains.

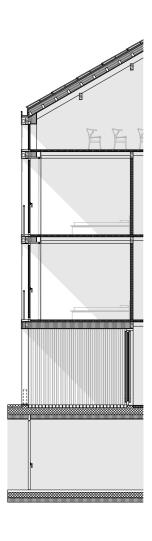












niques et universitaires romandes, 2012, p.98.

<sup>29. «</sup> L'une des sections les plus courants en construction bois est la section en bois équarri. À cause de ses dimensions et celles des grumes, on ne dépasse pas des longueurs de 8m.» HE-RZOG Thomas, NATTERER Julius, SCHWEITZER Roland, VOLZ Michaël et al., Construire en bois, Lausanne, Presses polytech-

Système de lieux 10 11000 Règles typologiques

# Règles spatiales

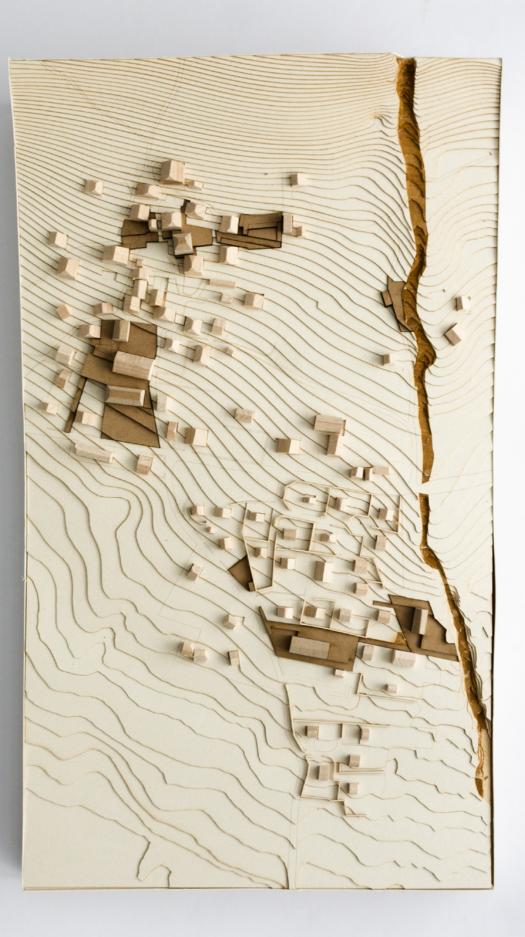
À partir du dessin d'une trame, les communs répondent à une syntaxe commune. Par-delà une définition constructive et géométrique des édifices, des syntaxes spatiales régissent leurs déclinaisons architecturales. Les spatialités que l'on retrouve dans les interventions suggèrent l'idée de commun.

À l'échelle urbaine, les gabarits architecturaux sont définis avec la même logique. Dans le hameau vernaculaire, on propose de travailler avec le plot d'un rapport longueur-largeur équivalent. En aval, quand la topographie le permet le projet prend un gabarit de grange de fond de vallée, soit parallèle aux lignes de topographie avec un rapport longueur-largeur de deux pour un. Enfin dans les clos urbains le projet s'inscrira perpendiculairement à la pente. Les projets par leur implantation et leur gabarit répondent à des logiques d'implantations en cohérence avec le topos.

Dans l'espace du hameau, afin de donner de l'épaisseur aux projets, ces derniers sont accompagnés d'interventions urbaines. Ces interventions ont pour but d'introduire les communs luzerans mais de répondre elles-aussi au dessin d'un commun urbain. À l'image de Luigi Snozzi à Montecarasso avec le règlement sur la structure du lieu, ou de Gion A, Caminada avec le règlement du Excerpts from Vrin Council's planning & building regulations. Les interventions au sein du hameau luzeran auront tendance à respecter des règles spatiales limitant l'expansion du hameau, affirmant la qualité des espaces communs urbains proposé

par le hameau vernaculaire. Pour cela, des règles régissent les interventions urbaines. L'établissement d'une syntaxe, définissant les cadres d'interventions des communs permettent également la définition du langage des communs, autrement dit, chaque commun luzeran peut avoir son identité tout en entrant en conversation avec les autres édifices de son type. Il est légitime de parler de typologie des communs.

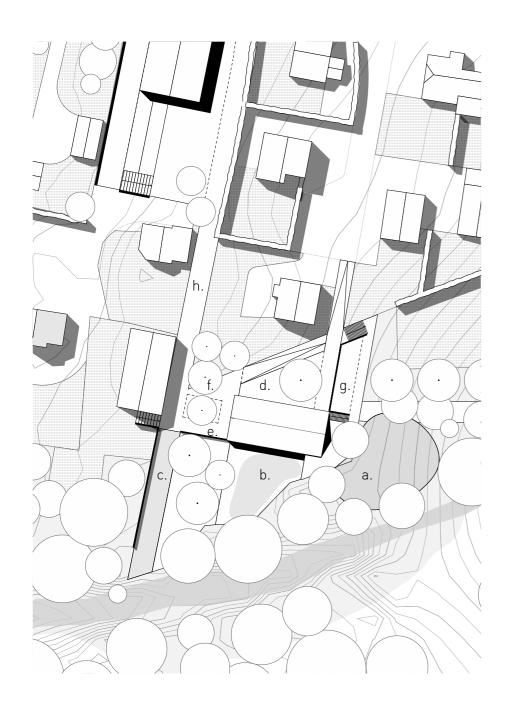
"Pia Soler goatherd: I think it is right that limits were established. That not just anyone can come along and build a house whatever way the fancy takes them. Vrin as a whole and in its landscape cannot tolerate too many changes." 30

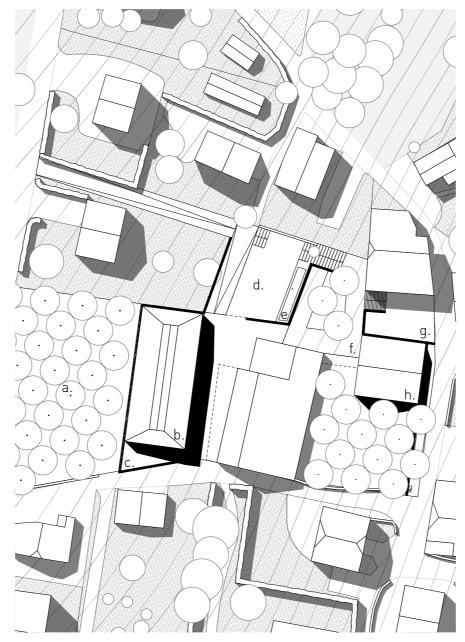


Maquette, interventions urbaines

CAMINADA Gion A., DEGONDA Lucia, SCHOLRAUFER Bettina, Cul zuffel e L'aura dado, Lüzern, Quart Verlag GmbH, 2005, p.139.

Système de lieux 10 1750 Système de lieux







- a. Bassin de filtration
- b. Bassin d'agrément
- c. Bassin d'oxygénation
- d. Jardin filtrant
- e. Fontaîne
- f. Parvis bas
- g. Parvis haut
- h. Chemin

- a. Pré-verger
- b. Grenette
- c. Parvis
- d. Parking

- e. Fontaîne
- f. Place intermédiaire
- g. Place haute
- h. Transformation

- a. Chemin GR
- b. Belvédère
- c. Parvis
- d. Fontaîne

- e. Four communal
- f. Maison des communs
- g. Chapelle
- h. Parking

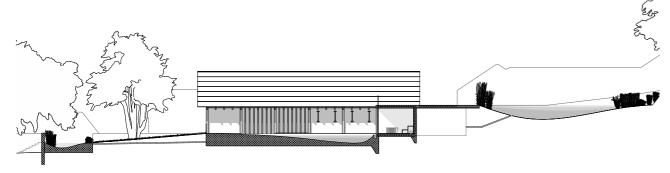
Plan masse, grenette

Plan masse, maison des communs

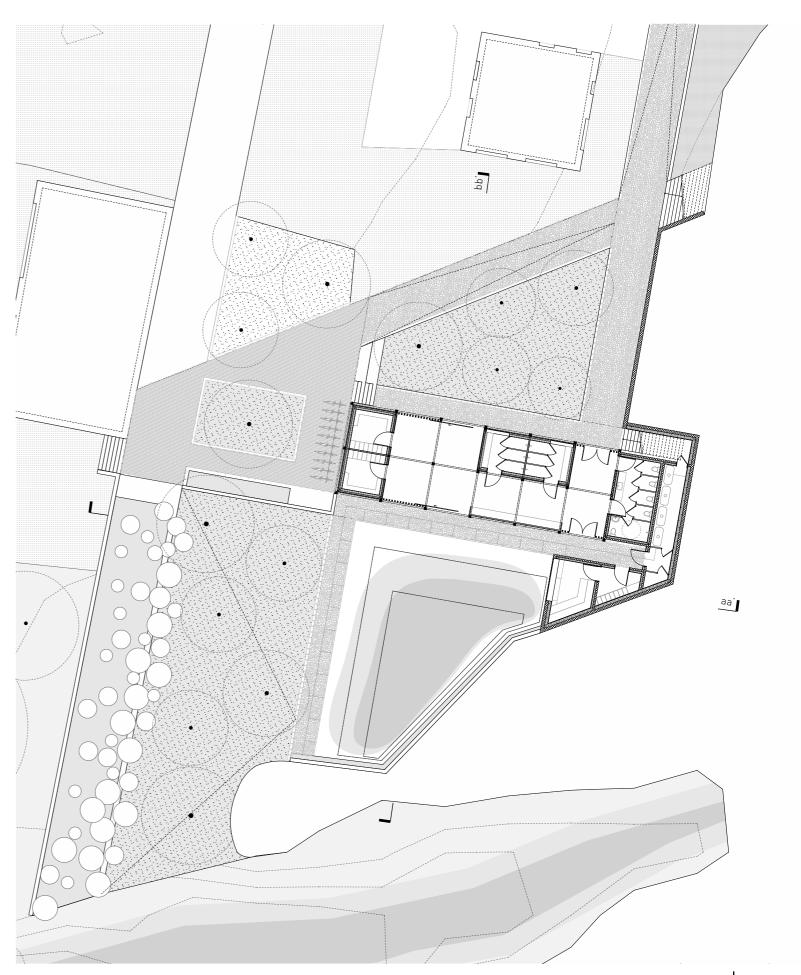
Lieux luzerans 10 1500 10 1250 Bassins communs

# Bassins communs

Les bassins communs sont situés en aval du hameau. Aujourd'hui, le torrent du Crèvecœur est rendu en lisière du hameau, et donc n'est pas interprété ni investi par les habitants. Ainsi, le projet propose de dévier le torrent à travers un premier bassin de filtration, puis pouvoir exploiter l'eau à travers divers usages. On retrouve notamment un bassin d'agrément dans lequel les habitants ainsi que les randonneurs et extérieurs ponctuels pourraient s'y baigner, mais également des usages autour de fonctions sanitaires comme des douches, des douches extérieures, des toilettes, ainsi qu'un sauna pour la réversibilité hivernal du bâtiment. Enfin, on retrouve une fontaine sur le parvis, permettant de valoriser l'eau comme un bien commun, tout en s'inscrivant de le réseau de fontaines du hameau déjà présentes. Finalement, l'ensemble de cette eau achemine sa course dans un bassin d'oxygénation qui permet de traiter l'eau avant d'être relâchée au torrent en aval. Le cheminement de l'eau peut s'apprécier grâce à la coupe longitudinale ci-dessous.

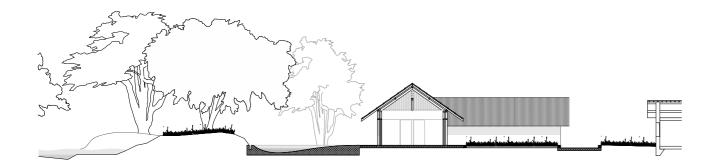


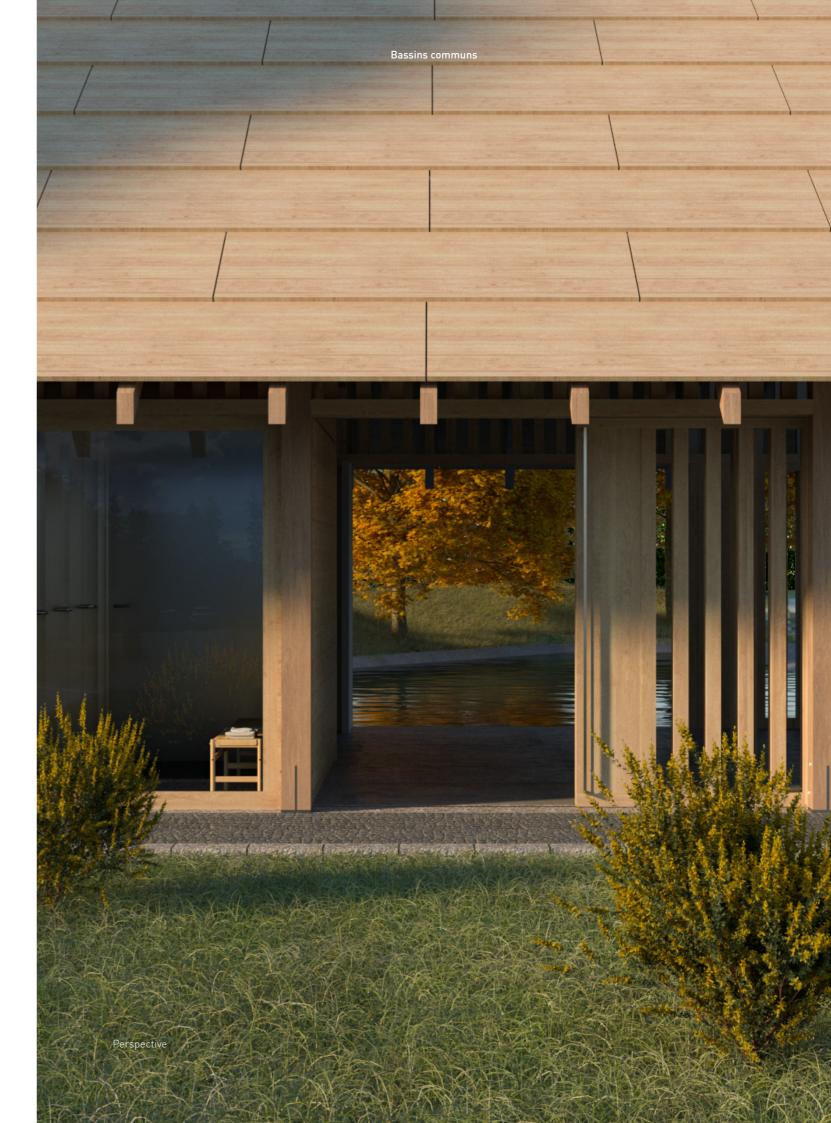




Plan de sol

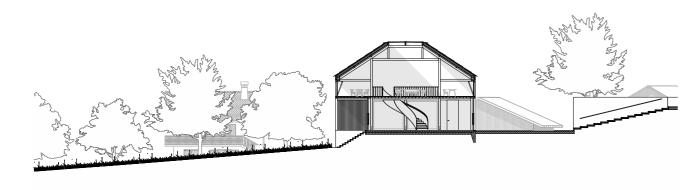
Lieux luzerans 10 1500



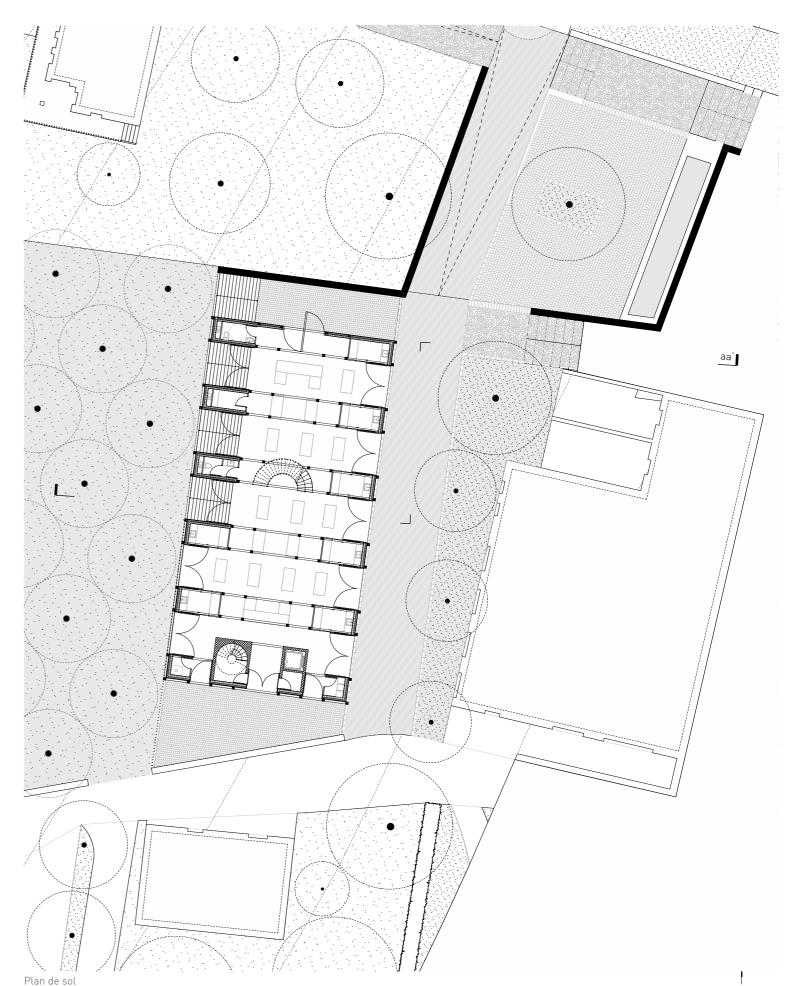


#### Grenette

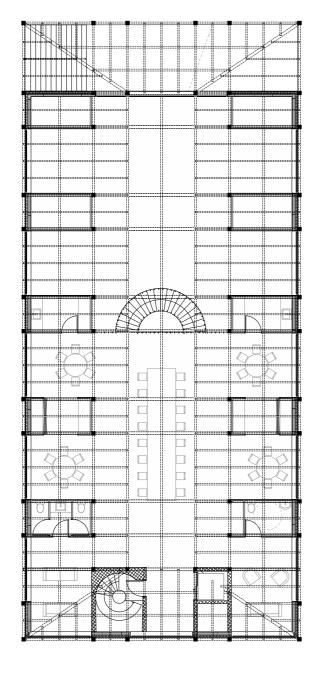
Le projet de la grenette a pour but de valoriser la ressource agricole au sein du hameau. Rappelons que les prairies de pâturages situées en contrebas ne sont plus exploitées par les luzerans, au profit d'exploitation agricole plus compétitives habitant plus loin dans le fond de vallée. Ainsi, le projet propose un espace de fédérant les agriculteurs et les habitants du hameau autour de cette ressource. À l'échelle urbaine, on retrouve la création d'un pré-verger. Les arbres fruitiers ainsi que leurs fruits sont à la disposition de tous. Les exploitants des terrains de pâturage luzerans sont invités à faire paître leurs animaux dans le pré-verger. Une grande salle de vente articule le rez-de-verger et le rez-de-chaussée. Elle propose un espace dédié à la vente de denrées alimentaires. Chaque agriculteur ou exploitant dispose d'un box individuel, afin de stocker, exposer, transformer sommairement les denrées qu'il vend. L'espace central laissé libre permet d'accueillir des marchés plus ou moins importants. À l'étage, le réfectoire commun propose un espace de consommation des repas achetés lors des jours de vente. Des boxs disposant d'un minimum d'équipements de cuisine permet de préparer les repas. Cette grande salle est organisée pour cadrer les vues sur le verger et les plaines de pâturages en contrebas.



Coupe transversale aa'



Lieux luzerans 10 1150





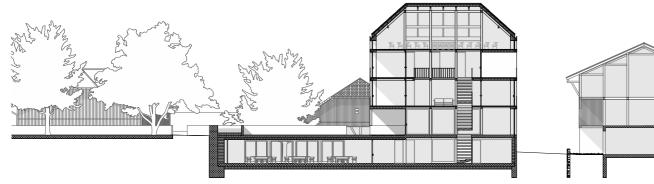
Plan du 1er étage

Lieux luzerans 10 1500 10 1250 Maison des communs

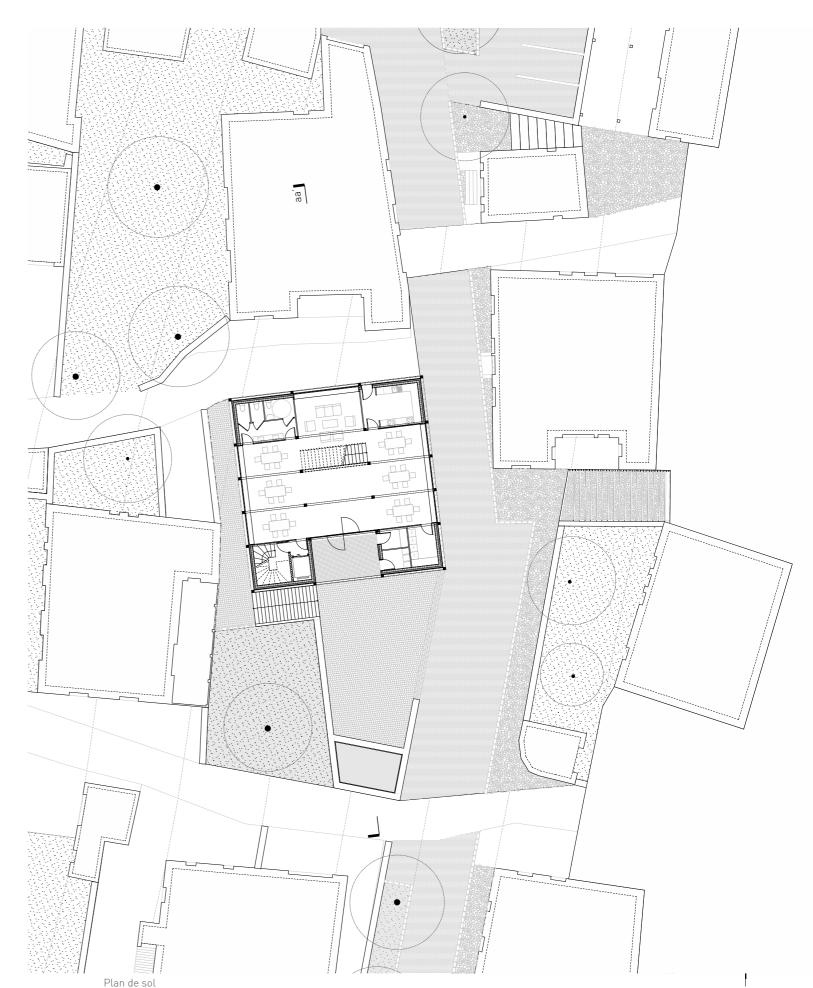
# Maison des communs

La maison des communs est le lieu de la vie sociale et politique pour le hameau. Aujourd'hui on ne retrouve plus d'espace de sociabilités au sein du hameau. Ce projet permet de proposer un temps de rencontre entre les habitants. Pour cela, on propose des dépendances à l'usage des invités des habitants, lorsque ces derniers ne disposeraient pas de place dans leur logement pour les accueillir. Chaque dépendance propose une chambre couplée d'un bloc sanitaire, afin qu'ils puissent y séjourner sur plusieurs jours. Les espaces centraux sont dédiés aux usages communs avec un salon commun et un espace de distribution en vide sur salon aux étages.

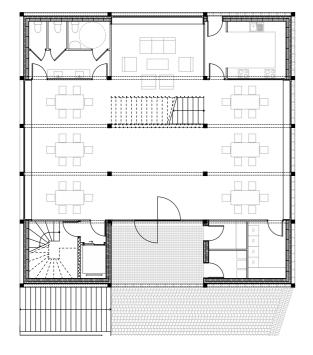
Au rez-de-chaussée on retrouve un réfectoire commun central accompagné de blocs périphériques sanitaires proposant des espaces de services comme une cuisine, une blanchisserie, des toilettes. Sous le parvis, dans le socle sur rez-de-jardin, on retrouve une salle événementielle qui permettrait d'organiser les temps festifs des luzerans. Au dernier étage sous combles, se situe une salle de réunion qui permettrait d'accueillir les temps d'assemblée et de débats entre les habitants sur l'organisation des communs.

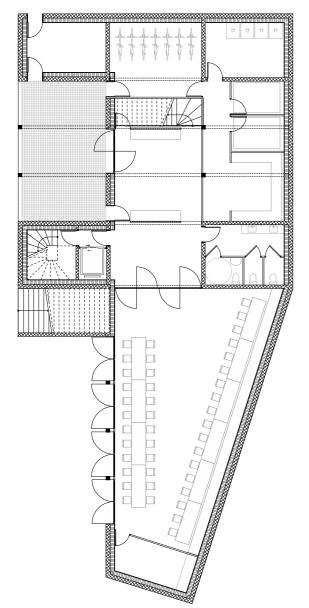


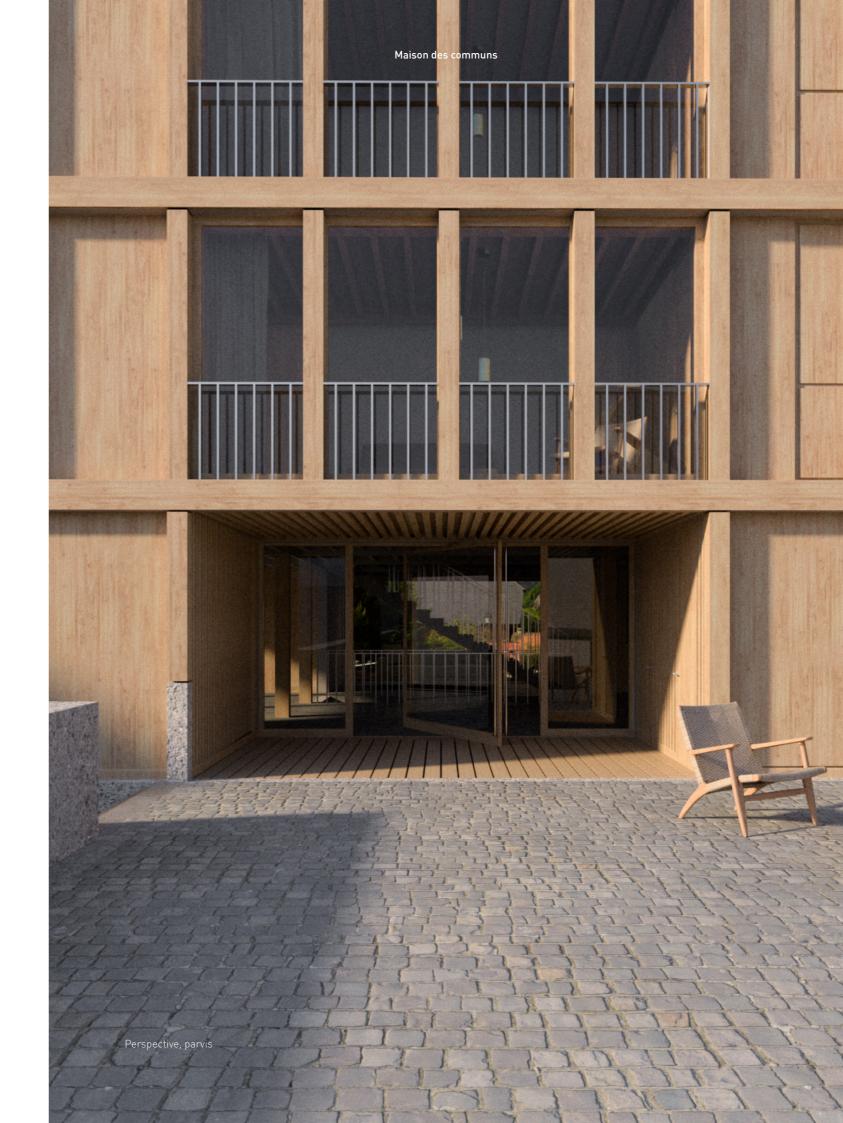




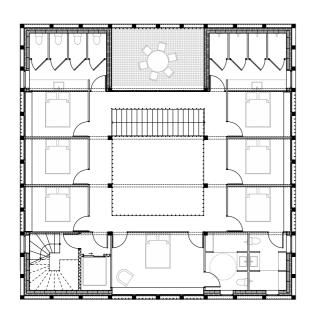
Lieux luzerans 1 0 1 200

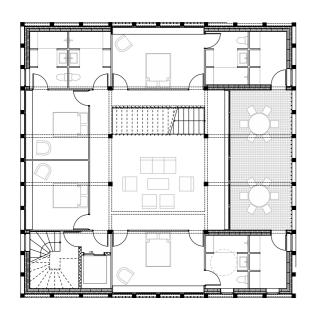






Lieux luzerans 10 1200





Plan des combles Plan du 2e étage Plan du 1er étage



Conclusion Hameau manifeste

#### Hameau manifeste

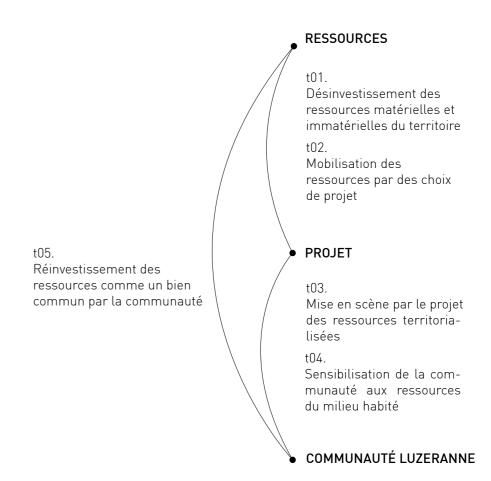
Le hameau pose les fondements manifeste d'une alternative à habiter le territoire. En s'inscrivant dans la filiation des communs, le projet de fin d'étude pose les conditions d'une critique de la propriété. Ainsi concevoir le territoire comme un bien commun permet de s'extraire de la dualité économique dans leguel est ancré celui-ci<sup>31</sup>. Cette nouvelle forme de propriété amènerait ainsi les habitants et le territoire à co-construire ensemble le milieu, en s'extrayant des lois du marché qui vise à partitionner le territoire comme un bien marchand ou comme un bien à sanctuariser. Les communs rappellent aux habitants d'un milieu leur souveraineté sur ce dernier et sur les ressources qui le compose. Cette notion de commun permet de concevoir l'aménagement du territoire par des ressources singulières et situées.

On l'a vu à l'échelle territoriale et internationale, le fédéralisme amènerait à une coopération des communs, permettant de construire un paysage de diversité et d'échanges entre chaque milieu<sup>32</sup>.

L'échelle du hameau propose ainsi une nouvelle façon de concevoir l'urbanité, l'organisation politique, et défini de nouvelles pratiques d'habiter le territoire. D'un risque de dissolution des lieux, le projet propose l'opportunité de construire une alternative à la culture d'habiter.

L'échelle du hameau semble une échelle adapté pour développer un manifeste critique de l'aménagement du territoire actuel. Les métropoles et les villes ont quitté leur relation à leurs ressources et ne semblent plus trouver des réponses aux problématiques contemporaines. Les systèmes de hameaux pourrait construire une échelle de projet maîtrisable et critique quant à la vision de la propriété et du territoire. La proximité entre la population et ses ressources, l'échelle réduite de population et sa capacité de fonder une administration hyperlocal. offre les conditions à la souveraineté des habitants sur leur milieu habité<sup>33</sup>. Ce nouveau système politique, permettrait de mettre en conversation une communauté pluridisciplinaire (agriculteurs, habitants, artisans, politiques etc.) autour d'enjeux localisés. C'est pourquoi les communs offre la possibilité de réinventer les décisions d'aménagement du territoire et de ses ressources.

L'architecte fait parti et est responsable de concevoir ses projets en accord avec l'idée de penser le territoire en bien commun. On l'a vu le projet d'architecture doit répondre à un ensemble de choix déterminant les acteurs et les ressources mobilisées pour la matérialisation du projet. Une compréhension du territoire permet, à travers des choix de conception, d'activer une économie locale et d'affirmer son identité -ses savoirfaire constructifs, ses ressources de matériaux de construction, ses procédés constructifs<sup>34</sup>. Le rôle politique est indissociable de la pratique de l'architecte, et ses choix de projets reflètent la société dans laquelle il souhaite évoluer.



étrangers en faveur de l'autonomie de la vie quotidienne et de la reconstruction des lieux, grâce à la croissance de la consicence du lieu, constituent le trajet fondamental pour rendre aux habitants l'agora perdue, ainsi que pour restructurer les formes de la politique. » MAGNAGHI Alberto, La conscience du lieu, Paris, Eterotopia France, 2017, p.132.

Schéma temporalités de projet

33. « Pour cela, l'éloignement et la marginalisation des pouvoirs 34. « Enfin, les architectes devraient participer un peu plus à la critique des politiques territoriales et notamment, celle de la décentralisation qui a finalement favorisé le développement de métropoles régionales au détriment de l'ensemble du territoire. [...] notre devoir est maintenant de repeupler les villes moyennes et les campagnes en favorisant une économie solidaire de proximité. » QUIROT Bernard, Simplifions, Marseille, Éditions Cosa Mentale, 2019, p.85.

<sup>31. «</sup> Dans la locution biens communs il est fait allusion à une 32. « Un processus et un projet qui sont inscrits dans l'horizon idée de dépassement du débat entre étatisation et privatisation, entre bien publics et biens privés. [...] il est possible d'aller au-delà de la dichotomie entre l'usage public et l'usage privé du territoire et de la gestion de ses biens patrimoniaux, en réintroduisant le concept « tertiaire » d'usage commun de plusieurs de ces biens. » MAGNAGHI Alberto, La conscience du lieu, Paris, Eterotopia France, 2017, p.126.

stratégique de la construction de formes de « globalisation par le bas », c'est-à-dire de sociétés locales qui, [...], construisent les conditions pour tisser les relations d'échange coopératif, fédératif et non-hiérarchique entre les « locaux » du monde reterritorialisé. ». MAGNAGHI Alberto, La conscience du lieu, Paris, Eterotopia France, 2017, p.212.



Le Projet de Fin d'Étude s'inscrit dans les hameaux de fond de vallée de l'Arve. Luzier, articule qualité de vie rurale et connexion à l'échelle territoriale. De ces qualités naît le risque principal d'habiter ce milieu.

La conjugaison de plusieurs facteurs dont, la disparition des communs de hameaux, l'importation du clos urbain et de la population rurbaine, les connexions récentes aux infrastructures territoriales et internationales, la désertion des commodités du quotidien, amène Luzier à être en proie au risque de la dissolution des lieux. Ce risque est défini par Alberto Magnaghi, comme une perte de souveraineté des habitants sur leur milieu. Le territoire local n'est plus connu, ni interprété ou mis en scène. Ainsi l'épaisseur du hameau n'est plus pratiquée au profit d'un pont spatial entre l'épaisseur privative et territoriale.

Pour pallier ce risque, le projet propose de mobiliser et de mettre en scène les ressources spécifiques de Luzier à travers cinq lieux s'inscrivant dans l'héritage des communs -la grenette, le lieu de transformation, le grenier, les bassins, et la maison des communs-. Enfin, le choix du procédé constructif en bois massif révèle toute la géographie du projet, puisqu'il mobilise, interprète et met en scène les ressources matérielles et immatérielles d'un savoir-faire constructif situé.

L'ambition du projet est d'établir une nouvelle forme de souveraineté des luzerans sur leur milieu, et ainsi développer une culture d'habiter singulière au hameau.

The Master thesis project is part of the Arve valley bottom hamlets. Luzier, articulates rural quality of life and connection to the territorial scale. From these qualities arises the main risk of inhabiting this environment. The combination of several factors including the disappearance of hamlet commons, the importation of the urban enclosure and the rural population, recent connections to territorial and international infrastructures, the desertion of everyday amenities, causes Luzier to fall prey to the risk of the dissolution of places. This risk is defined by Alberto Magnaghi, as a loss of sovereignty of the inhabitants over their environment. The local territory is no longer known, interpreted or staged. Thus the thickness of the hamlet is no longer practiced in favor of a spatial bridge between the privative and territorial thickness. To mitigate this risk, the project proposes to mobilize and stage the specific resources of Luzier through five places that are part of the heritage of the commons -the grenette, the transformation place, the attic, the basins, and the house of the commons-. Finally, the choice of the constructive process in solid wood reveals the entire geography of the project, since it mobilizes, interprets and stages the material and immaterial resources of a located constructive know-how.

The ambition of the project is to establish a new form of sovereignty of the luzerans on their environment, and thus develop a unique culture of living in the hamlet.